

Créations d'emploi et baisse du chômage : la politique du gouvernement Macron porte enfin ses fruits ? Décryptage...

Ces dernières semaines, l'INSEE et la DARES ont publié un certain nombre d'études, plutôt positives au premier abord ! En effet, le chômage serait en baisse de 1,8 % au 4^{ème} trimestre 2019 et de 2,2 % sur l'année, tandis que les créations d'emploi salarié du secteur privé seraient en hausse de + 0,2 % sur le trimestre et de + 1,1 % sur l'année.

A la CGT, on était sur le point de sortir le champagne ! Mais on s'est dit qu'on allait d'abord y regarder de plus près...

Le chômage en baisse

C'est vrai, les statistiques indiquent une baisse des inscrits à Pôle emploi, toutes catégories confondues (étude Dares, 27 janvier 2020).

Cela dit, on constate, parmi les travailleurs précaires qui sont inscrit à Pôle emploi (catégories B et C), une hausse des inscrits de plus de 50 ans, de l'ordre de + 0,4 % sur le trimestre et + 3 % sur l'année. **Et le gouvernement veut augmenter l'âge de départ à la retraite, alors même que les seniors précaires sont en hausse...**

De plus, le nombre d'inscrits est en baisse, certes, mais on reste plus longtemps inscrits au chômage : les personnes inscrites entre 2 et 3 ans sont en hausse de 0,8 % sur l'année. Et celles inscrites plus de 3 ans, en hausse de 3,8 %.

Par ailleurs, être inscrit à Pôle emploi ne garantit pas d'avoir des revenus décents pour vivre. En effet, **environ un inscrit sur deux ne touche aucune indemnisation :** au 4^{ème} trimestre 2019, sur les 6 415 900 inscrits à Pôle emploi, seuls 3 251 300 sont indemnisés... **Et ces indemnisations sont loin du seuil de pauvreté, puisque 50 % des allocataires touchent moins de 860 € par mois.**

Pour finir, il ne faut pas oublier que les chiffres de Pôle emploi ne sont pas exhaustifs : un certain nombre de travailleurs et de privés d'emploi passent sous les radars des statistiques :

- **Ceux qui ont été radiés de Pôle emploi** (les radiations sont en hausse de 6 % en 2019)
- **Ceux qui n'ont pas pu se réactualiser** (défauts d'actualisation en hausse de 2,4 % sur un an), faute d'agence Pôle emploi à proximité de leur domicile et faute d'accès à internet. Dans un rapport récent, le défenseur des droits a dénoncé la

dématérialisation des démarches administratives et a rappelé que 7,5 millions de français n'ont pas accès à une couverture internet de qualité.

- **Ceux qui n'ouvrent pas de droits** et notamment depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} novembre, des premières mesures issues de la réforme de l'assurance chômage. Pour rappel, environ 240 000 personnes n'ouvriront pas de droits au chômage dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la mesure reportant le seuil d'ouverture des droits de 4 à 6 mois.

- **Ceux qui ne sont pas des travailleurs salariés et n'ont donc pas droit à une protection contre la privation d'emploi**, comme les indépendants et plus particulièrement les travailleurs des plateformes. Certes, la réforme de l'assurance chômage a prévu un dispositif d'indemnisation des indépendants, mais à des conditions tellement restrictives que la majorité des travailleurs seraient exclus et notamment le plus précaires. Pour avoir droit à l'indemnisation, il faut notamment avoir généré un minimum de 10 000 € de chiffre d'affaire par an, or les 2/3 des micro-entrepreneurs (statut sous lequel la plupart des travailleurs des plateformes exercent) engrangent moins de 9000 euros par an.

- **Ceux qui ont épuisé leurs droits.**

Les créations d'emploi en hausse

Les créations d'emploi salarié du secteur privé seraient en hausse de 0,2 % au 4^{ème} trimestre 2019 et de 1,1 % sur l'année. Cela correspond respectivement à 40 700 et 210 000 créations d'emploi (estimation flash Insee, 7 février 2020). Cette estimation sera complétée par une étude détaillée qui paraîtra le 10 mars 2020.

Le niveau des créations d'emploi dans le secteur privé en 2019 peut sembler encourageant au premier abord. Cependant, cela fait suite à une année 2018 plutôt décevante (+ 163 000 emplois sur l'année) et surtout cela reste bien inférieur au niveau de 2017 (qui était de +329 700). En clair, **depuis le début du quinquennat Macron, les niveaux des créations d'emploi ne connaissent pas une hausse fulgurante. Pourtant, la « flexibilisation » du Code du travail et les exonérations de cotisations étaient censées encourager les entreprises à embaucher. On nous aurait menti..?**

Par ailleurs, l'estimation de l'Insee s'intéresse au nombre d'emplois créés mais pas au type d'emploi : on ne sait pas s'il s'agit de CDD ou de CDI, de temps complets ou partiels, de contrat d'intérim... Par exemple, concernant le temps, de travail, l'Insee s'appuie sur la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) selon laquelle un emploi c'est... 1 heure de travail par semaine. **Il ne suffit pas de créer des emplois, il faut créer des emplois stables qui permettent aux travailleurs de s'émanciper et d'avoir des revenus décents.**

Heureusement, nous disposons de quelques statistiques sur ce sujet :

- Au cours des 20 dernières années, le nombre de CDD de moins d'un mois a été multiplié par 2,5. Ainsi, 83 % des CDD durent moins d'un mois et 30 % des CDD ne durent qu'une journée (Dares 2018)
- 18,5 % des salariés sont à temps partiel et quasiment 80 % d'entre eux sont des femmes (INSEE, 2018)
- 400 000 travailleurs se trouvent dans une « relation de travail suivie », c'est-à-dire qu'ils se trouvent dans une relation d'emploi durable et répétée chez un même employeur, en accumulant les contrats courts (2/3 des contrats conclus dans ce cadre durent moins d'un mois). Il s'agit généralement d'emplois peu qualifiés, occupés par des jeunes et des femmes, avec pas ou peu de probabilités d'accéder un jour au CDI (Unédic, juillet 2019)
- 13,5 % des emplois, soit 3,7 millions de personnes, ont un statut précaire (Observatoire des inégalités, 2019)

Si le chômage baisse et l'emploi augmente, alors les français s'enrichissent ?

Pas vraiment... En effet, le taux de pauvreté est passé de 14,1 % en 2017 à 14,7 % en 2018, ce qui correspond à 9,3 millions de personnes en situation de pauvreté monétaire. **D'après l'INSEE, c'est le nombre le plus élevé de personnes en situation de pauvreté depuis 20 ans.**

Heureusement, les mesures fiscales d'Emmanuel Macron vont permettre de redistribuer les richesses ! Ah bon ? Ce n'est pas ce que dit le rapport de l'OFCE du 5 février dernier. Il dit même l'inverse : **les mesures fiscales sous le quinquennat Macron permettent aux 5 % des français les plus riches de voir leur revenu annuel augmenter de 2905 € en moyenne et aux 5 % les plus pauvres de le voir baisser de 240 €.**

Conclusion : des inégalités qui augmentent, des emplois toujours plus précaires, une pauvreté qui atteint un seuil historique... Il n'y a pas de quoi se réjouir !